Année académique 2018 - 2019 Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEGR3B75FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte **Véronique PERSOONS** (veronique.persoons@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut **Claire MEHAGNOUL** (claire.mehagnoul@helha.be) HELHa Loverval **Boris VAN MEENEN** (boris.van.meenen@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGR3B75FRA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B75FRA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	13_PEGR3B75FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Boris VAN MEENEN** (boris.van.meenen@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours se veut être une proposition aux futurs enseignants à appréhender la culture de manière globale et à penser à l'utilisation d'œuvres d'art ou d'offres culturelles dans l'élaboration de séquences de cours.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.5. Développer une certaine aisance pratique, à défaut d'une profonde expertise, dans les contenus enseignés.

Ce cours permettra aux futurs enseignants :

* de comprendre les concepts de « culture » et de « nature »
* d'approcher les différentes formes d'expression régulièrement adoptées par un jeune public (élèves ?).
* de découvrir certaines facettes de l'offre culturelle
* d'utiliser la « création » comme élément moteur dans une séance de cours (à des fins pédagogiques).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le graffiti et le street art en tant que sous-cultures et l'attrait des jeunes face à ses disciplines. Le style vestimentaire et capillaire, le tatouage et le piercing sont des expressions symboliques d'une révolte. C'est une manière de se découvrir et de se construire.

La place et le rôle actuel d'une institution culturelle dans notre société et son rapport à l'enseignement. Les avantages et enjeux à intégrer des productions artistiques dans des séances de cours.

Etc.

Démarches d'apprentissage

· 24 h de cours
· Visite d'expositions, présentation des dispositifs de médiation pédagogique et mise en situation

· Travail sur un sujet au choix

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Bhaba Homi K., Les Lieux de la culture. Une Théorie postcoloniale (Traduction Françoise Bouillot). Paris, Payot, 2007.

Bourdieu Pierre, La Distinction. Critique sociale du jugement. Paris, Les Editions de Minuit, 1979

Geertz Clifford, Savoir local, savoir global. Les Lieux du savoir (Traduction Denise Paulme). Paris, Presses Universitaires de France, 1986

Hebdige Dick, Sous-culture. Le Sens du style (Traduction Marc Saint-Upéry). Paris, Zones, 2008.

Lahire Bernard, La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi. Paris, La Découverte, 2006

Miles Barry, Hippies (Traduction Denis Montagnon), Paris, Hachette, 2004

Johan Idema, Comment visiter un musée et aimer ça, trad. Elsa Kieffer, Eyrolles, juin 2015.

Mairesse Francois, Le culte des musées, Belgique, Académie en poche, 2014

Kerlan Alain, Langar Samia, Cet Art qui éduque, TPS Arrêtn Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015

Supports

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail demandé sur 40%

Examen Oral sur 50%

Présence au cours 10%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exo	100			Trv + Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).